



ÉTUDES et RÉSULTATS

novembre 2024
n° 1316

Au-delà du niveau de revenu, l'identification aux classes moyennes joue sur les attentes en matière de politiques sociales

D'après le Baromètre d'opinion de la DREES, réalisé en France métropolitaine en 2023, plus d'un Français sur deux s'identifie aux classes moyennes (34 % à la classe moyenne inférieure et 21 % à la classe moyenne supérieure) et très peu (7 %) aux catégories aisées. Parmi les 20 % les plus aisés en termes de niveau de vie, les deux tiers des enquêtés se considèrent de classe moyenne. Le revenu et la catégorie socio-professionnelle sont les principaux facteurs influençant le sentiment d'appartenance de classe, mais d'autres facteurs jouent également tels que le niveau de diplôme, le type de revenus perçus (minima sociaux, revenus d'actifs financiers ou de location, etc.) et le statut d'occupation du logement.

Le sentiment d'appartenance de classe est un fort déterminant des opinions sur les politiques sociales, au-delà du niveau du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du diplôme. Toutefois, vis-à-vis des attentes en matière de politiques sociales, les classes moyennes ne constituent pas un bloc homogène : les écarts sont importants entre leur composante supérieure, souvent proche des opinions des classes aisées, et leur composante inférieure, rejoignant celle des classes modestes. La classe moyenne inférieure s'exprime davantage en faveur d'une intervention plus importante des pouvoirs publics en matière économique et sociale (22 % d'attentes fortes contre 14 % pour la classe moyenne supérieure).

En outre, par rapport à la classe moyenne inférieure, les individus s'autopositionnant dans la classe moyenne supérieure considèrent plus souvent que leur situation est meilleure que celle de leurs parents au même âge (57 % contre 40 %) et ils sont plus nombreux à être optimistes quant à leur propre avenir (59 % contre 48 %), celui de leurs enfants ou des générations futures (42 % contre 33 %).

Claudine Pirus (DREES)

Qui appartient aux classes moyennes et quelle est la taille de ce groupe social ? Se caractérise-t-il par des opinions particulières et partagées sur les politiques publiques ? Ces questions suscitent toujours autant de réflexion et d'intérêt, non seulement en raison de la diversité des approches pour évoquer la ou les classes moyennes, mais également du fait du renforcement, dans la société, d'un sentiment de déclassement tendant à réinterroger les contours, voire l'existence, de ce groupe social.

Il n'existe pas de définition précise de la classe moyenne, plutôt considérée comme une catégorie de comparaison se situant entre les catégories populaires ou modestes, et les catégories supérieures ou aisées, mais dont les limites restent floues. Cette difficulté à saisir les caractéristiques propres des classes moyennes s'explique par la pluralité des facteurs pris en compte pour estimer que l'on bascule d'une classe à une autre et dont certains sont éminemment subjectifs. La littérature fait état de trois approches, deux de type socio-économique et une se



Retrouvez toutes nos données sur [data.drees](https://data.drees.fr)



- fondant sur un critère subjectif. La première approche, qui s'est davantage développée ces dernières années grâce à la mise à disposition de données statistiques, s'appuie sur l'échelle des revenus pour délimiter la classe moyenne, mais suppose de fixer des bornes plus ou moins larges. La seconde approche socio-économique est centrée sur la catégorie socioprofessionnelle. Elle rend compte de la diversité et de l'évolution des professions et des types d'emploi exercés au sein de la classe moyenne depuis les Trente Glorieuses, marquées par un essor sans précédent des professions intellectuelles et d'encadrement intermédiaire et supérieur, ainsi que par une uniformisation des modes de vie (Maurin, 2014 ; Mendras, 1988). Chauvel (2006) insiste sur l'hétérogénéité de la classe moyenne et préfère distinguer les classes moyennes inférieure, intermédiaire et supérieure. « L'homogénéisation » ou la « moyennisation » de la classe moyenne dans son ensemble observée jusqu'aux années 1980 semble aujourd'hui remise en cause, dans la mesure où elle regroupe des individus connaissant des disparités en termes de patrimoine, ainsi que de capital économique et culturel. La précarisation de l'emploi, la valorisation de certaines professions par rapport à d'autres, les difficultés d'accès au logement, notamment dans les grands centres urbains, sont autant de facteurs qui touchent la classe moyenne et renforcent les inégalités en son sein. Les deux approches socio-économiques, par le revenu et par la profession, fondées sur des descripteurs « objectivables » des conditions matérielles de vie, peuvent être complétées par une analyse fondée

sur l'autopositionnement – donc subjectif – des individus. Pour la première fois en 2024, le Baromètre d'opinion de la DREES demande aux enquêtés de se positionner sur l'échelle des classes sociales en distinguant cinq catégories : catégories très modestes, modestes, classe moyenne inférieure, classe moyenne supérieure et catégories aisées (**encadré 1**). Les résultats permettent dans un premier temps de comparer cette approche subjective à des indicateurs plus usuels et objectifs, comme le niveau de vie, le niveau de diplôme et la profession déclarés par les personnes interrogées. Surtout, ils offrent la possibilité, dans un second temps, d'évaluer l'influence respective du sentiment d'appartenance de classe et de la position sociale selon des indicateurs plus objectifs dans la formation des opinions sur les politiques publiques en matière sanitaire et sociale. Les enquêtés se déclarant inactifs non retraités ou étudiants qui, majoritairement, n'exercent ou n'ont exercé aucune activité professionnelle, n'ont pas été pris en compte dans l'analyse (**encadré 1**).

La confrontation de l'approche subjective avec les approches objectives met en évidence une tendance des individus à sous-estimer leur position sur l'échelle des classes sociales, qui s'avère particulièrement forte chez les plus aisés. L'intérêt de cette approche complémentaire par autopositionnement se confirme lorsqu'on la croise avec les caractéristiques de revenu ou de profession : la classe d'appartenance perçue semble plus déterminante pour rendre compte de la diversité des opinions individuelles sur les politiques publiques.

Encadré 1 Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête annuelle sur la perception des inégalités et l'opinion sur les politiques sociales et de santé. Mise en place en 2000, l'enquête se déroule en face à face auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatif de la population française résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas, prenant en compte différents critères (sexe, âge, profession de la personne de référence, après stratification par catégorie d'agglomération et de région). La question portant sur l'appartenance de classe a été posée pour la première fois en 2023.

Lors de cette vague 2023, les enquêtés ont été interrogés sur leur autopositionnement en termes d'appartenance de classe sociale au sein de la société. À une moitié de l'échantillon (A), la formulation de la question était : « *Pensez-vous appartenir : 1. Aux catégories très modestes, 2. Aux catégories modestes, 3. À la classe moyenne inférieure, 4. À la classe moyenne supérieure, 5. Aux catégories favorisées, 6. Aux catégories très favorisées, 7. [NSP]* ». Et à l'autre moitié de l'échantillon (B), on a demandé : « *Pensez-vous appartenir : 1. Aux catégories très modestes, 2. Aux catégories modestes, 3. À la classe moyenne inférieure, 4. À la classe moyenne supérieure, 5. Aux catégories aisées, 6. Aux catégories très aisées, 7. [NSP]* ».

Les variantes des formulations, portées par les deux dernières modalités (pour l'échantillon A les modalités catégories aisées et très aisées, et pour l'échantillon B, les modalités catégories favorisées et très favorisées), permettent de tester les différences de perception en haut de l'échelle sociale entre une notion qui renvoie davantage à un critère monétaire (« *aisé* ») de celle qui introduit plutôt un sentiment d'injustice (« *favorisé* »). Les enquêtés ayant été interrogés de manière aléatoire avec l'une ou l'autre des formulations, l'écart entre les réponses des deux échantillons peut être considéré comme des variations de l'opinion.

Au vu des résultats, les formulations n'ont pas d'effet significatif sur la répartition des modalités de réponse ; cela nous a permis de regrouper les deux échantillons et ces deux dernières classes s'intitulent dorénavant « *catégories aisées* », « *catégories très aisées* ». Les enquêtés qui ont répondu à la dernière modalité, « *catégories très aisées* » sont moins de 1 % et ont par conséquent été regroupés avec ceux qui ont répondu à la modalité « *catégories aisées* ». Cinq modalités sont donc différenciées : les catégories très modestes, les catégories modestes, la classe moyenne inférieure, la classe moyenne supérieure et les catégories aisées.

Le niveau de vie

Le niveau de vie est calculé à partir du revenu net avant impôts déclaré par les personnes interrogées. Si elles ne connaissent pas son montant, il leur est demandé de se situer dans une tranche de l'échelle de revenus. Si ni le revenu en clair, ni le revenu par tranche ne sont déclarés, le revenu est imputé par un modèle économétrique en tenant compte de certaines caractéristiques sociodémographiques des enquêtés (la configuration familiale, le nombre d'enfants à charge, la profession, le statut d'activité, le lieu de résidence et le type de revenus perçus au cours de l'année).

Le niveau de vie est ainsi reconstruit comme le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage. Le premier adulte du ménage vaut une UC, les autres personnes valent 0,5 UC si elles ont 14 ans ou plus et 0,3 UC si elles ont moins de 14 ans. La population a été répartie en dix tranches égales de niveaux de vie appelées dixièmes de niveau de vie. Le premier dixième correspond aux 10 % de personnes dont le niveau de vie est le plus faible (les plus modestes) et le dernier dixième aux 10 % dont le niveau de vie est le plus élevé (les plus aisés). Les seuils qui séparent les dixièmes sont appelés des déciles. Ainsi les ménages du premier dixième sont situés en dessous du premier décile.

Le champ de l'étude

Les étudiants ($n=222$), majoritairement sans profession, et les personnes déclarant être inactives hors retraités ($n=199$) ont été retirés du champ de l'étude principale car ils sont susceptibles de se classer sur l'échelle sociale en fonction de leur entourage proche (conjoint, parents ou personnes en dehors du cercle familial). Parmi les étudiants, deux tiers vivent avec un ou deux de leurs parents et un tiers vivent seuls. L'autopositionnement social des étudiants est relativement similaire à celle de la population de l'étude principale. En revanche, deux tiers des inactifs s'identifient aux catégories modestes, trois sur dix à la classe moyenne et très peu aux catégories aisées. La majorité des étudiants et inactifs non retraités appartiennent aux deux premiers déciles de niveau de vie : quatre sur dix se situent dans le premier décile et deux sur dix dans le second ; ce qui explique la légère déformation de la répartition par décile de notre champ d'étude avec uniquement 6 % de personnes au sein du premier dixième 9 % au sein du second) et non 10 % comme attendu.

Cette approche fait également apparaître la forte hétérogénéité des opinions individuelles au sein de la classe moyenne, selon que les individus déclarent appartenir à la classe moyenne inférieure – qui se rapproche de la classe modeste en termes d'opinions –, ou de la classe moyenne supérieure – plus proche des catégories aisées.

Plus d'un enquêté sur deux déclare appartenir à la classe moyenne

En 2023, selon le Baromètre d'opinion, 55 % des personnes résidant en France métropolitaine s'identifient à la classe moyenne ; 34 % à la classe moyenne inférieure et 21 % à la classe moyenne supérieure (graphique 1). À peine 7 % déclarent appartenir aux catégories aisées et 8 % aux très modestes. Enfin, 30 % des personnes enquêtées s'identifient aux catégories modestes.

Cette approche déclarative aboutit à des résultats qui diffèrent de celle fondée sur le revenu, présente habituellement dans le débat public. Certains experts considèrent comme aisées les 20 % de personnes aux niveaux de vie¹ les plus élevés et comme modestes les 30 % de celles aux niveaux de vie les plus faibles (Maurin, 2018), en proposant parfois des sous-catégories : les personnes du 4^e, 5^e ou 6^e dixième de niveau de vie appartiendraient à la classe moyenne inférieure et celles du 7^e ou du 8^e dixième de niveau de vie à la classe moyenne supérieure (Crédoc, 2008)². Selon cette approche socio-économique, que nous appelons « usuelle », la classe moyenne correspond aux 50 % de la population située entre le 3^e et le 8^e décile de niveau de vie, une proportion qui s'avère proche de la part de personnes se déclarant de classes moyennes dans le Baromètre. Pour autant, les classes moyennes obtenues dans les deux approches, usuelle et subjective, sont loin de coïncider en termes de revenus (graphique 2), puisque la part des individus déclarant appartenir aux classes aisées est trois fois plus faible que les 20 % se situant au-dessus du 8^e décile.

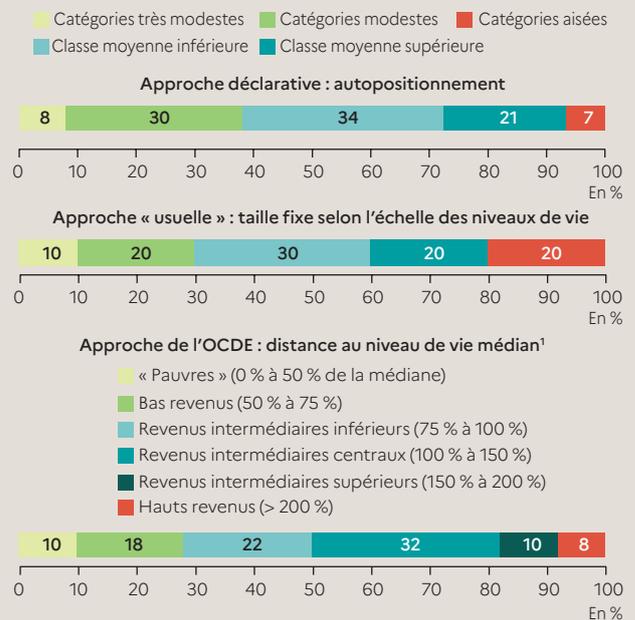
Une variante de cette approche usuelle, toujours fondée sur le revenu, proposée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), consiste à délimiter les classes sociales à partir de seuils de revenus déterminés par référence au niveau de vie médian³. Cette approche retenue en comparaison internationale permet d'attribuer un poids *a priori* différent à la classe moyenne selon les pays étudiés. L'OCDE retient les seuils de 75 % et 200 % du niveau de vie médian des ménages pour définir les « catégories intermédiaires⁴ » composées des revenus intermédiaires inférieurs, centraux et supérieurs (graphique 1). Calculé de la sorte, pour la France⁵, le poids du groupe supérieur (appelé aussi « hauts revenus ») dans la population, s'avère cette fois comparable à celui des personnes s'identifiant aux classes aisées dans le Baromètre d'opinion, de même que le poids du groupe inférieur (les « pauvres ») à celui des personnes s'identifiant comme très modestes. En revanche, le poids des classes moyennes selon l'approche de l'OCDE est plus important que la part des enquêtés qui se déclarent ainsi dans le Baromètre (64 % contre 55 %). Symétriquement, les « bas revenus », définis par référence aux bornes de 50 % et 75 % du niveau de vie médian, forment une

catégorie nettement plus restreinte que celle regroupant les enquêtés s'identifiant aux modestes dans le Baromètre (18 % contre 30 %). En définitive, les approches, subjective et usuelles (dont celle de l'OCDE), convergent pour donner aux classes moyennes un poids élevé dans la population (entre la moitié et les deux tiers), en dépit de l'annonce parfois médiatisée de leur disparition. En revanche, la part de personnes interrogées s'identifiant aux classes modestes ou très modestes (près de 40 %) apparaît plus élevée que ce que postulent les approches usuelles⁶.

Parmi les 20 % des catégories aisées, plus des deux tiers considèrent faire partie des classes moyennes

La convergence entre les approches quant au poids important des classes moyennes pourrait laisser penser qu'il existe une certaine concordance entre l'autopositionnement au sein de la classe moyenne et le fait d'avoir un revenu intermédiaire. La réalité est plus complexe.

Graphique 1 Répartition des catégories sociales selon l'approche déclarative et l'approche usuelle



Approche usuelle : approche proposée par l'Observatoire des inégalités et par le Crédoc pour la distinction classe moyenne inférieure, classe moyenne supérieure.

Approche de l'OCDE : variante de l'approche usuelle fondée également sur le revenu.

1. Le niveau de vie dans l'échelle de l'OCDE est calculé en divisant le revenu disponible global du ménage par la racine carrée de la taille du ménage. Toutefois, nous avons gardé dans cette approche le terme de « revenus » pour définir les différentes catégories car c'est celui qui est utilisé par l'OCDE. **Lecture** > En 2023, 8 % des enquêtés déclarent appartenir aux catégories très modestes (approche déclarative), contre 10 % dans l'approche usuelle. **Champ** > Pour le baromètre, Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus, actives ou retraitées.

Sources > DREES, Baromètre d'opinion 2023 ; Observatoire des inégalités et Crédoc ; OCDE.

> Études et Résultats n° 1316 © DREES

1. Le niveau de vie tient compte du revenu et de la composition du ménage.

2. Différentes répartitions en classes ont été proposées par les chercheurs étudiant la structure sociale, quoique moins souvent reprises. Par exemple, dans son ouvrage *Les classes moyennes à la dérive* (2006), Louis Chauvel introduit une notion plus large : la classe moyenne serait constituée des 60 % de salariés se situant autour de la moyenne en distinguant classe moyenne inférieure, intermédiaire et supérieure.

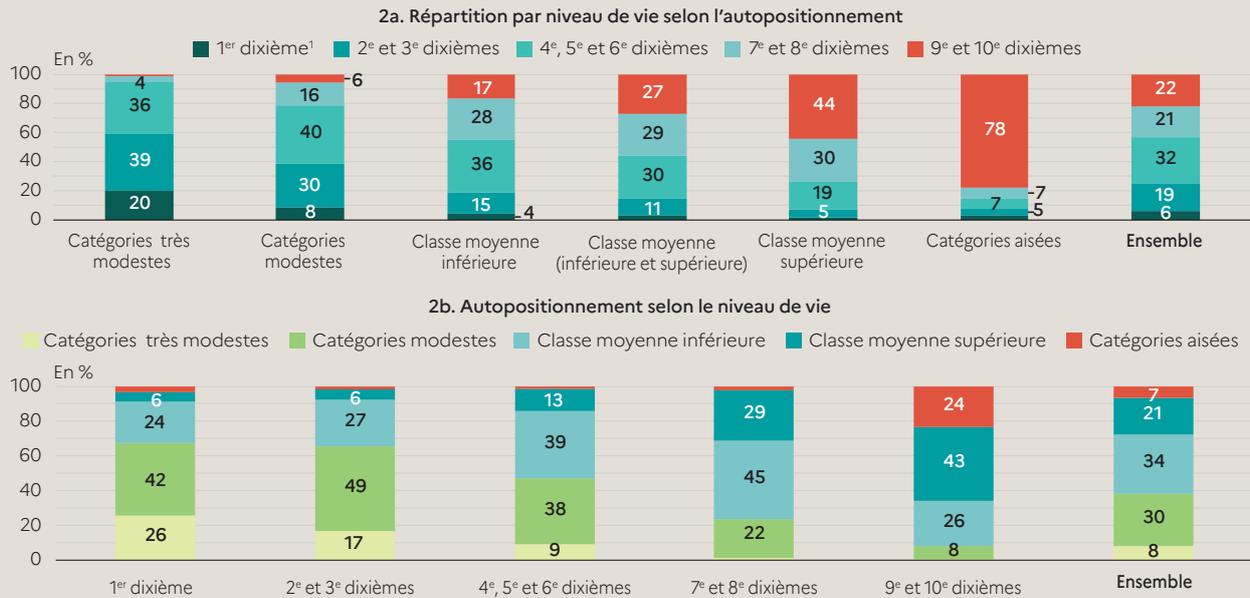
3. Le niveau de vie dans l'échelle de l'OCDE est calculé en divisant le revenu disponible global du ménage par la racine carrée de la taille du ménage.

4. Selon les institutions, les seuils de revenu définissant la classe moyenne peuvent varier : 66 %-200 % pour le Pew Research Center, 75 %-150 % dans un travail en cours sur les indicateurs à la Commission européenne.

5. L'OCDE calcule les seuils pour la France à partir de l'enquête Budget de famille de l'Insee dont la dernière a eu lieu en 2017.

6. Selon une étude de l'Insee (Clerc, 2014) portant sur le niveau de vie perçu et mesuré, et réalisée à partir de l'enquête SRCV 2011, près d'un quart (23 %) des individus se positionnent dans le tiers des personnes les plus modestes. Dans cette enquête, on demande à un sous-échantillon de près de 2 000 individus âgés d'au moins 16 ans de se positionner sur l'échelle des niveaux de vie découpée en tiers (tiers dont le niveau de vie est le plus faible, tiers intermédiaire et tiers dont le niveau de vie est le plus élevé).

Graphique 2 Autopositionnement et niveau de vie



1. Les étudiants et les inactifs hors retraités ayant été retirés du champ de l'étude, la répartition par dixième n'est pas homogène et donc chaque dixième, notamment les deux premiers dixièmes de niveau de vie, ne comptent pas 10 % de la population.

Lecture > Parmi la classe moyenne inférieure, 4 % des personnes interrogées se situent dans le premier dixième de niveau de vie (graphique 2a). Parmi le premier dixième, 24 % s'autopositionnent dans la classe moyenne inférieure et 6 % dans la classe moyenne supérieure.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus, actives ou retraitées.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2023.

> *Études et Résultats* n° 1316 © DREES

Certes, la classe moyenne est bien composée majoritairement d'enquêtés de niveaux de vie intermédiaires (entre le 3^e et le 8^e décile dans l'approche usuelle). Néanmoins 14 % de ces enquêtés autopositionnés ont un niveau de vie inférieur au 3^e décile et 27 % au-dessus du 8^e décile, donc hors de la classe moyenne dans l'approche objective usuelle (graphique 2a). Si bien que plus des deux tiers des 20 % les plus aisés (9^e et 10^e dixième de niveau de vie) – dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils se considèrent comme tels – se positionnent dans la classe moyenne (graphique 2b). Ce dernier résultat renvoie en partie à un biais de référence : nombre de personnes s'autopositionnent sur l'échelle sociale non pas par rapport à la société dans son ensemble, mais au sein de leur propre réseau d'interconnaissance (Lardeux, 2022 ; Hvidberg, et al., 2021).

Si l'on rentre un peu plus dans le détail, au sein des classes moyennes inférieures ou supérieures autodésignées, cette hétérogénéité des niveaux de revenus est également marquée. Que ce soit parmi ceux s'identifiant à la classe moyenne inférieure ou à la classe moyenne supérieure, 45 % des enquêtés se situent dans des dixièmes de niveau de vie supérieurs à ceux correspondant à leurs classes selon l'approche usuelle (graphique 2a). De même, parmi les personnes se déclarant modestes, plus de six sur dix ont des niveaux de vie supérieurs au 3^e décile de niveau de vie, et quatre sur dix sont également dans ce cas parmi ceux se déclarant très modestes⁷.

En analysant cette fois la composition des dixièmes de niveau de vie, on constate que les catégories modestes sont celles pour qui la correspondance entre autopositionnement et niveau de vie est la plus importante (une personne sur deux des 2^e et 3^e dixièmes de niveau de vie s'identifie aux « catégories modestes ») [graphique 2b].

Par ailleurs, parmi les 10 % des individus les plus modestes en termes de niveau de vie, seulement un quart déclare appartenir aux catégories très modestes, alors que près d'un tiers pense appartenir à la classe moyenne. Cela peut s'expliquer pour partie par l'image négative que peut renvoyer une identification parmi les catégories qualifiées parfois de « pauvres » (Centre d'analyse stratégique, 2007). De même, à l'autre bout de l'échelle, seulement un quart des personnes ayant un niveau de vie supérieur au 8^e décile se positionne spontanément parmi les catégories aisées, tandis que plus des deux tiers se sentent appartenir à la classe moyenne.

Parmi les enquêtés appartenant aux 4^e, 5^e ou 6^e dixièmes de niveau de vie, seulement quatre sur dix se positionnent dans la classe moyenne inférieure ; autant d'entre eux estiment appartenir aux catégories modestes. Parmi ceux des 7^e ou 8^e dixièmes, ils ne sont que trois sur dix à déclarer appartenir à la classe moyenne supérieure et ils sont plus nombreux à s'identifier à la classe moyenne inférieure (45 %) [graphique 2b].

Près de 4 ouvriers sur 10 déclarent appartenir à la classe moyenne

Classer les individus selon leur profession est une deuxième approche socio-économique possible pour définir les classes. L'Observatoire des inégalités (2023) s'y essaye⁸ et aboutit à une autre définition de la classe moyenne, qui réunirait en pratique les professions intermédiaires en totalité, la moitié des artisans, des commerçants et des agriculteurs et un cinquième des cadres ou professions libérales, des employés et des ouvriers. Hormis pour les professions intermédiaires – plus des trois quarts d'entre elles s'autopositionnent

⁷ Il faut toutefois noter que les possibilités de se surclasser ou de se sous-classer diffèrent selon le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie, notamment aux extrêmes : en effet, par construction, les personnes les plus modestes en termes de niveau de vie ne peuvent pas sous-estimer leur classe d'appartenance et réciproquement les plus aisés ne peuvent pas la surestimer.

⁸ Cette répartition proposée par l'Observatoire des inégalités à partir des catégories socioprofessionnelles de l'Insee ne distingue pas la classe moyenne inférieure de la classe moyenne supérieure.

effectivement au sein de la classe moyenne –, le Baromètre d'opinion donne des résultats sensiblement différents, en particulier quant à l'autopositionnement des cadres. Selon l'approche déclarative, la classe moyenne engloberait près des deux tiers des cadres ; seul un quart d'entre eux s'autopositionnent parmi les catégories aisées – et même 6 % se positionnent parmi les modestes. De plus, près de la moitié des employés et près de quatre ouvriers sur dix déclarent appartenir à la classe moyenne (*graphique 3*).

Selon le Baromètre, la classe moyenne, lorsqu'elle s'autodésigne dans son ensemble, serait ainsi composée de 31 % de professions intermédiaires, 27 % d'employés, 20 % de professions libérales ou cadres et 13 % d'ouvriers (*tableau complémentaire A**). Cependant, la classe moyenne supérieure se distingue nettement par une part plus élevée de professions libérales ou de cadres (37 % contre 9 % parmi la classe moyenne inférieure) et, inversement, une part moins élevée d'employés (18 % contre 33 %) et d'ouvriers (5 % contre 18 %).

L'appartenance à la classe moyenne est fortement liée au niveau de revenu et à la profession

Les données du Baromètre d'opinion permettent de mettre en évidence le lien entre l'appartenance de classe déclarée et les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. Par rapport à l'ensemble de la population, la classe moyenne, notamment la classe moyenne supérieure, regroupe une part plus importante de propriétaires (accédants ou non) de diplômés du supérieur ainsi qu'une part moins élevée de personnes percevant des revenus sociaux (*tableau complémentaire A*). Parmi cette classe moyenne supérieure, trois enquêtés sur quatre sont propriétaires de leur résidence principale (43 % accédants et 31 % non accédants) et deux sur trois sont diplômés du supérieur, contre respectivement un enquêté sur deux et quatre sur dix parmi l'ensemble de la population. Ils sont, par rapport à la classe moyenne inférieure, près de deux fois et demie plus nombreux à avoir obtenu un diplôme supérieur à bac+2 (37 % contre 15 %) et à percevoir des revenus de location ou d'actifs financiers (33 % contre 14 %). En ce qui concerne le poids des différentes configurations familiales en son sein, la classe moyenne supérieure présente un visage proche de celui des catégories aisées et se démarque de l'ensemble de la population, avec une part plus élevée de personnes en couple avec ou sans enfants.

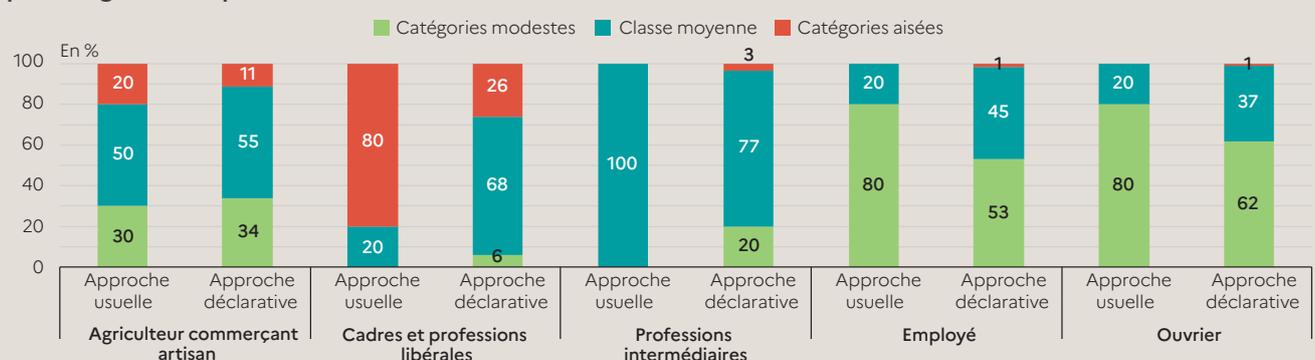
Une fois pris en compte les effets de structure, c'est-à-dire à caractéristiques sociodémographiques contrôlées, le revenu et la catégorie

socioprofessionnelles ressortent comme les facteurs les plus discriminants dans le fait de se positionner au sein des classes moyennes, par rapport aux catégories modestes ou aisées (*tableau complémentaire B modèles 1, 2*) ou de se positionner dans la classe moyenne supérieure plutôt que dans la classe moyenne inférieure (*modèle 3*) [*encadré 2*]. Les influences du diplôme, du statut d'occupation de sa résidence principale et du type de revenus perçus (sociaux, de location ou d'actifs financiers) se confirment également : le fait d'être diplômé du supérieur (comparativement à être diplômé d'un CAP ou d'un BEP) augmente sensiblement la probabilité de s'autopositionner dans une catégorie sociale supérieure (*modèles 1, 2 et 3*). Inversement, le fait de percevoir des revenus sociaux (RSA, allocations logement, etc.) ou d'être locataire diminue la probabilité de déclarer se situer dans une catégorie sociale supérieure (*modèles 1 et 3*). Toujours en contrôlant des effets de structure, les résultats mettent également en évidence l'influence de la configuration familiale et du lieu de résidence dans le sentiment d'appartenir à telle ou telle classe (*modèle 3*). Ainsi, être en couple sans ou avec enfants ou être une famille monoparentale comparativement à vivre seul augmente fortement la probabilité de se positionner au sein de la classe moyenne supérieure plutôt qu'au sein de la classe moyenne inférieure (respectivement de 5,0 points, 14,3 points et 11,3 points) [*modèle 3*]. La taille de l'agglomération de résidence joue peu sur l'autopositionnement hormis au sein même des classes moyennes : la probabilité de s'identifier à la classe moyenne supérieure plutôt qu'à la classe moyenne inférieure est plus faible lorsqu'on vit dans l'agglomération parisienne. Ce résultat peut s'expliquer par le fait qu'entourés majoritairement d'individus ayant des revenus proches ou supérieurs aux leurs, les résidents franciliens ont tendance à sous-estimer leur rang au sein de l'échelle de revenus (Cruces, et al., 2013) mais aussi leur position sociale.

Une classe moyenne supérieure davantage positive sur sa situation actuelle et son avenir

Plus la perception de leur position sociale est élevée, plus les enquêtés portent un regard optimiste sur leur propre situation, l'avenir ou la société. Les catégories très modestes se détachent sensiblement des autres catégories par la fréquence très élevée des opinions négatives exprimées sur ces différents sujets : à peine un tiers d'entre elles jugent leur situation assez bonne ou très bonne contre huit personnes sur dix dans l'ensemble de la population et un quart sont plutôt ou très optimistes quant à leur avenir, soit deux

Graphique 3 Répartition des catégories sociales selon l'approche « usuelle » et déclarative (autopositionnement) par catégorie socioprofessionnelle



Lecture > Dans l'approche usuelle, 20 % des cadres et professions libérales appartiennent à la classe moyenne et 80 % aux catégories aisées.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus, actives ou retraitées.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2023 ; Observatoire des inégalités.

> *Études et Résultats* n° 1316 © DREES

9. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude (lien en fin de publication).

fois moins que l'ensemble de la population (*graphique 4a*). Quant à la société, considérée comme plutôt injuste quelle que soit la classe d'appartenance, elle suscite des opinions contrastées entre les deux catégories « extrêmes » : cette opinion est partagée par près de neuf enquêtés sur dix parmi les catégories très modestes, contre six sur dix parmi les catégories aisées (*graphique 4b*).

Les classes moyennes ont une représentation plutôt positive de leur situation actuelle et de l'avenir, mais de manière plus marquée parmi la classe moyenne supérieure. Ainsi, tant parmi la classe moyenne que les catégories aisées, en moyenne, plus de 90 % des enquêtés jugent leur situation actuelle assez bonne ou très bonne. Toutefois, comparativement à celle de leurs parents au même âge, les enquêtés de la classe moyenne supérieure considèrent davantage leur situation plutôt ou bien meilleure que ceux de la classe moyenne inférieure (57 % contre 40 %) [*graphique 4a*]. De même, ils se disent plus fréquemment plutôt ou très optimistes quant à leur propre avenir (59 % contre 48 %) ou celui de leurs enfants ou des générations futures (42 % contre 33 %).

Fait notable, une fois prises en compte les autres caractéristiques sociodémographiques et économiques (à situation familiale, âge, profession, niveau de vie, etc. contrôlés), la classe dans laquelle les enquêtés s'autopositionnent reste un facteur qui influe nettement sur la représentation de leur propre situation présente et de l'avenir. Par exemple, à caractéristiques objectives – sociodémographiques et économiques – comparables, s'identifier à la classe moyenne inférieure n'augmente pas significativement la probabilité d'avoir une vision optimiste de son avenir comparativement aux catégories modestes. En revanche, s'identifier à la classe moyenne supérieure l'augmente significativement, et plus encore en s'autopositionnant

parmi les classes aisées (*tableau complémentaire C, modèle 2*). Une autre façon d'exprimer ce résultat est de rendre compte des opinions des 45 % d'enquêtés qui se situent dans les dixièmes de niveau de vie supérieurs à ceux correspondant à leurs classes selon l'approche usuelle (voir *supra*)¹⁰. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur la perception de sa situation actuelle, de son propre avenir ou de celui des générations futures et de la société, les opinions des enquêtés déclarant appartenir à la classe moyenne inférieure mais se situant dans les quatre dixièmes supérieures sont systématiquement plus proches de celles de la classe moyenne inférieure ou des catégories aisées. Cette particularité apparaît également parmi les enquêtés s'identifiant à la classe moyenne supérieure mais appartenant aux deux dixièmes supérieurs de niveau de vie.

La classe moyenne dans son ensemble considère très majoritairement que la société est plutôt injuste et porte, en revanche, un regard positif sur sa propre situation financière (*graphique 4b*). Toutefois, plus en détail, on retrouve une forme de clivage entre les deux sous-catégories, inférieure et supérieure, de la classe moyenne qui rejoignent pour l'une celle des catégories modestes et pour l'autre les catégories aisées. Dans des proportions comparables aux catégories modestes, la classe moyenne inférieure perçoit ainsi plus souvent la société comme injuste et ressent une plus grande incertitude quant à sa situation financière¹¹ que la classe moyenne supérieure, dont les opinions se rapprochent de celles des catégories aisées. Ainsi, la société est considérée plutôt injuste par 79 % de la classe moyenne inférieure, soit presque autant que les catégories modestes, une opinion partagée par respectivement 66 % de la classe moyenne supérieure et 61 % des catégories aisées. Les enquêtés se positionnant parmi la classe

Encadré 2 Méthodologie

Indicateur d'attachement à l'intervention de l'État

Cet indicateur est construit à partir des réponses apportées à quatre questions d'opinion sur le rôle de l'État dans le domaine social et économique et sur la protection sociale.

Les questions :

Q1 : Pensez-vous qu'il y a trop d'intervention de l'État en matière économique et sociale, juste ce qu'il faut ou pas assez ?

Q2 : La France consacre environ le tiers du revenu national au financement de la protection sociale, considérez-vous que c'est excessif, normal ou insuffisant ?

Q3 : Estimez-vous que pour les plus démunis, les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez ?

Q4 : Pour vous, quel est le plus important : prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale ou maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie ?

L'indicateur prend trois valeurs selon le degré d'attachement au modèle social. **La modalité 1** (23 % des enquêtés), « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État fortes », est attribuée lorsque les enquêtés ont répondu les modalités suivantes aux questions Q1, Q2, Q3 et Q4 : « Pas assez », « Insuffisant », « Ne font pas assez » et « Maintenir au niveau actuel les prestations sociales... » ou au moins trois de ces quatre modalités et soit la modalité « Ce qu'il faut » (Q1), soit « Normal » (Q2), « Font ce qu'ils doivent » (Q3), soit « Réduire le déficit de la Sécurité sociale » (Q4). À l'inverse, **la modalité 3** (9 % des enquêtés), « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État limitées », est attribuée lorsque les enquêtés ont répondu les modalités suivantes aux questions Q1, Q2, Q3 et Q4 : « Trop », « Excessif », « Font trop » et « Réduire le déficit de

la Sécurité sociale » ou au moins trois de ces quatre modalités et soit la modalité « Ce qu'il faut » (Q1), soit « Normal » (Q2), « Font ce qu'ils doivent » (Q3), soit « Réduire le déficit de la Sécurité sociale » (Q4). **La modalité 2** (67 % des enquêtés), « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État modérées », correspond au groupe intermédiaire et inclut toutes les autres combinaisons possibles de réponse.

Modèles de régression logistique

Afin d'évaluer l'effet des caractéristiques sociodémographiques des répondants et de leur appartenance de classe déclarée sur la probabilité d'avoir une vision positive de sa situation, de celle des générations futures, d'être favorable à certaines politiques sociales (hausse du RSA, ouverture du RSA aux moins de 25 ans), a été estimé un modèle logistique qui permet d'exprimer l'effet propre de chacune de ces caractéristiques explicatives. On en déduit les effets marginaux de ces différents facteurs sur la probabilité d'être « favorable » ou d'avoir une vision positive de chacune des opinions analysées : l'effet marginal d'un facteur sur la probabilité d'être favorable à une opinion par exemple se calcule par l'amplitude de variation de la probabilité estimée lorsque ce facteur varie, les autres facteurs restant constants (Afsa, 2016). Pour chaque facteur, l'effet marginal est calculé pour chaque individu de l'échantillon (différence entre (i) la probabilité estimée d'être « favorable » en supposant que le facteur prend la modalité d'intérêt et (ii) cette même probabilité en supposant que le facteur prend la modalité de référence) et c'est la moyenne de ces effets individuels pour l'ensemble de la population qui est présentée ici. Les régressions logistiques sont utilisées pour calculer la probabilité de se sentir appartenir à la classe moyenne (inférieure ou supérieure), d'être favorable à chacune des opinions étudiées ou d'être optimiste relativement à chacune des situations.

¹⁰ 45 % des enquêtés s'identifient à la classe moyenne inférieure et se situent dans les dixièmes de niveau de vie 7, 8, 9 et 10 et autant s'identifient à la classe moyenne supérieure et se situent dans les deux derniers dixièmes. Parmi ces enquêtés, les personnes de 50 ans ou plus sont surreprésentées ainsi que celles en couple sans enfant.

¹¹ L'incertitude financière est approchée à partir de l'analyse de quatre variables : variabilité/stabilité des revenus et évolution de la situation financière au cours de l'année, risque de devenir pauvre et besoin d'être aidé davantage.

moyenne inférieure sont 22 % à déclarer que leur situation financière s'est dégradée au cours de l'année 2023, contre 9 % parmi les enquêtés se positionnant dans la classe moyenne supérieure. Ces parts sont respectivement de 25 % et 6 % parmi les catégories modestes et aisées. Fait remarquable : corrigés des effets de structure, ces écarts persistent (*tableau complémentaire C, modèle 4*). De même, 11 % des enquêtés de la classe moyenne inférieure s'attendent à une baisse de leurs revenus dans les mois suivant l'enquête, contre 6 % de la classe moyenne supérieure (respectivement 13 % et 5 % parmi les catégories modestes et aisées). Quant au risque ressenti de tomber dans la pauvreté, il touche certes beaucoup moins la classe moyenne que les catégories modestes et très modestes¹², mais il reste deux fois et demie plus élevé au sein de la classe moyenne inférieure comparativement à la classe moyenne supérieure ou les catégories aisées (15 %

contre 6 %). Par ailleurs, cette incertitude transparait également dans la part de personnes répondant « Ne sait pas » : au sein de la classe moyenne inférieure, 9 % ne se prononcent pas sur le risque de pauvreté dans les cinq ans à venir (contre 6 % parmi la classe moyenne supérieure et moins de 1 % parmi les catégories aisées).

La classe moyenne inférieure et les catégories modestes s'expriment davantage en faveur d'un État fort

Le Baromètre d'opinion apporte également un éclairage sur les préférences et les opinions des individus concernant les politiques publiques, économiques, sanitaires et sociales. Là encore, il est intéressant de savoir si leur autopositionnement au sein des classes sociales est susceptible d'affecter leurs réponses. On mesure le degré d'attachement au rôle de l'État à partir d'un indicateur synthétisant les réponses à quatre questions d'opinion sur l'intervention de l'État dans le domaine social et économique et sur la protection sociale (*encadré 2*).

De manière comparable aux résultats précédents, les opinions de la classe moyenne inférieure sur le degré d'attachement au rôle de l'État s'apparentent à celles des catégories modestes et celles de la classe moyenne supérieure à celles des catégories aisées (*graphique 5*). Des attentes modérées à l'égard de l'intervention de l'État sont partagées par près de sept enquêtés sur dix s'identifiant à la classe moyenne, inférieure ou supérieure. Toutefois, la classe moyenne inférieure s'exprime davantage en faveur d'une intervention plus importante des pouvoirs publics et donc d'attentes fortes (22 % contre 14 % pour la classe moyenne supérieure). Par ailleurs, une fois encore, les catégories très modestes se démarquent nettement du reste de la population, avec des opinions partagées à part (quasiment) égale entre des attentes fortes et modérées à l'égard de l'intervention de l'État (à peine 3 % se prononcent pour une intervention limitée).

L'autopositionnement traduit une adhésion plus ou moins forte aux mesures sociales

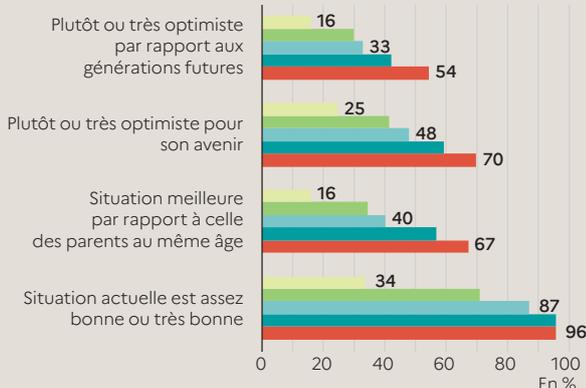
Le Baromètre d'opinion interroge aussi les individus sur leur perception des politiques sociales permettant de réduire les inégalités et la précarité. Plus les enquêtés déclarent appartenir à une classe sociale élevée, moins ils sont favorables à la hausse du smic et plus ils s'opposent à la hausse du RSA et à son ouverture pour les moins de 25 ans¹³ (*graphique 5*). Ainsi, au moins neuf enquêtés sur dix s'identifiant à la classe moyenne inférieure ou aux catégories modestes (dont très modestes) considèrent qu'il faut augmenter le smic ; cela concerne 85 % de la classe moyenne supérieure et 75 % des catégories aisées.

Quelle que soit la classe d'appartenance, les enquêtés sont moins d'un sur deux à soutenir l'ouverture du RSA aux jeunes adultes ; néanmoins les catégories aisées le sont bien moins que les très modestes (23 % contre 46 %). Les classes moyennes inférieure et supérieure se situent dans une position intermédiaire avec respectivement 34 % et 30 % d'adhésion. L'opportunité d'augmenter le montant du RSA fait réapparaître le clivage entre d'une part, la classe moyenne inférieure et les catégories modestes où plus d'un enquêté sur deux (53 %) y est favorable, et d'autre part, la classe moyenne supérieure et les catégories aisées, qui y est moins favorable (43 % d'adhésion). Une fois les réponses corrigées des effets de structure (i.e. à caractéristiques sociodémographiques et économiques contrôlées), non seulement ces écarts persistent, mais la classe d'appartenance s'avère, avec le diplôme et le type de revenus ou aides perçus, le

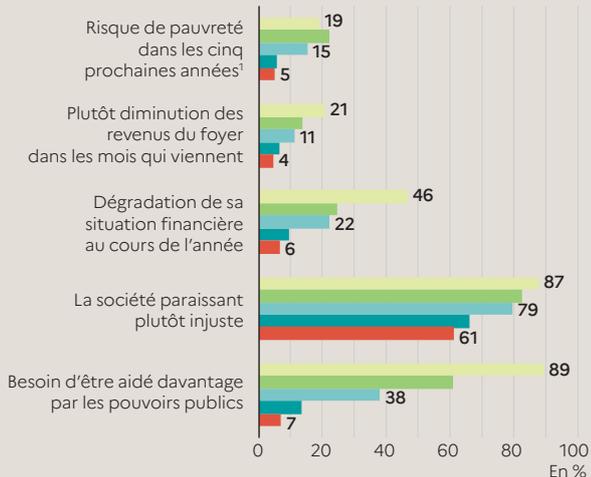
Graphique 4 Opinions des enquêtés sur leur situation (actuelle, financière, à l'avenir) et sur la société selon leur classe d'appartenance

■ Catégories très modestes ■ Catégories modestes
■ Classe moyenne inférieure ■ Classe moyenne supérieure ■ Catégories aisées

4a. Perception de sa situation actuelle, de l'avenir et de la société



4b. Perception de sa situation financière



1. La part d'enquêtés ayant répondu « Ne sait pas » a été prise en compte dans la répartition en raison de son niveau élevé.

Lecture > Parmi la classe moyenne inférieure, 87 % des enquêtés déclarent que leur situation actuelle est bonne et 38 % avoir besoin d'être aidés davantage par les pouvoirs publics.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus, actives ou retraitées.

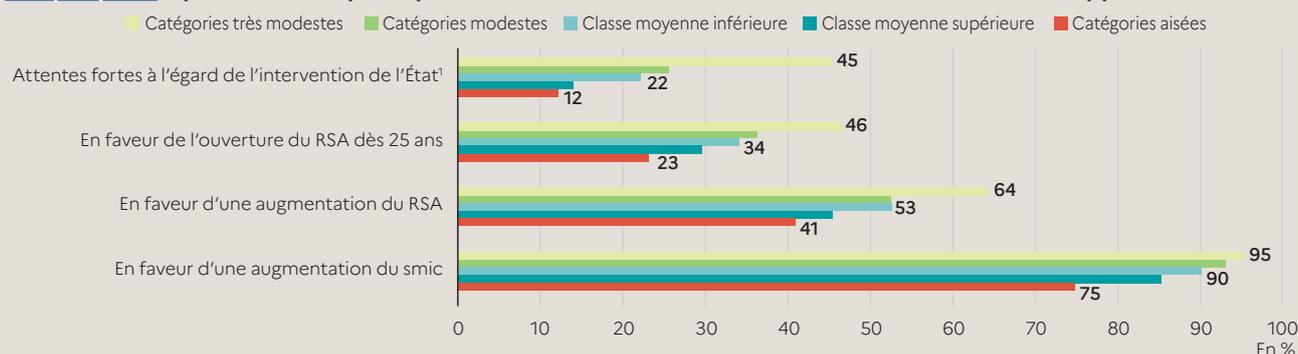
Source > DREES, Baromètre d'opinion 2023.

> *Études et Résultats* n° 1316 © DREES

¹². Notons toutefois que respectivement 31 % et 70 % des enquêtés déclarant appartenir aux catégories modestes et très modestes se considèrent déjà comme pauvres. Ils sont moins de 5 % parmi la classe moyenne et les catégories aisées.

¹³. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux 25 ans ou plus. Toutefois, les jeunes actifs de 18 à 24 ans peuvent en bénéficier s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Graphique 5 Opinions sur les politiques sociales et sur l'intervention de l'État selon la classe d'appartenance



1. Sont retirés du champ les enquêtés ayant répondu « Ne sait pas » aux quatre questions à partir desquelles a été construit l'indicateur.

Lecture > Parmi la classe moyenne inférieure, 90 % pensent qu'il faut augmenter le smic.

Champ > Personnes résidant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus, actives ou retraitées.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2023.

> Études et Résultats n° 1316 © DREES

facteur le plus clivant concernant l'opinion sur ces politiques sociales. Comparativement aux catégories modestes, déclarer appartenir à la classe moyenne supérieure abaisse la probabilité de 6,5 points d'être favorable à l'augmentation du RSA (respectivement de 4,8 points à son ouverture aux 18-25 ans), tandis que pour la classe moyenne inférieure ces probabilités sont quasiment inchangées (tableau complémentaire D, modèles 2 et 3). Quant aux enquêtés s'identifiant à la classe moyenne supérieure mais appartenant aux deux dixièmes supérieures de niveau de vie, leurs opinions quant à leur situation, l'intervention de l'État et les mesures sociales rejoignent davantage celles de leur classe d'identification que celles des individus partageant le même niveau de vie. En revanche, s'agissant de l'augmentation du smic, seules les personnes s'identifiant aux catégories aisées se distinguent en étant moins nombreuses à le juger opportun ; sur ce point, l'ensemble des classes moyennes, aussi bien inférieure que supérieure, s'exprime comme les classes modestes.

Interrogées sur les aides qu'il serait nécessaire d'augmenter, même si cela implique une hausse des impôts ou des cotisations, les classes moyennes, inférieure et supérieure, ont cette fois des opinions proches qui rejoignent celles des catégories aisées, par leur soutien plus limité à ce type de mesures lorsqu'il s'agit des allocations chômage et logement que lorsqu'il s'agit des remboursements de l'assurance maladie (tableau complémentaire E). Toutefois, quelle que soit la classe d'appartenance, l'attachement aux pensions de retraite et aux aides aux personnes âgées est fort : pour chacune de ces deux types de prestation, deux tiers de l'ensemble de la population se déclarent favorable à leur augmentation, même si cela implique une hausse des impôts ou des cotisations. ●



Télécharger les données associées à l'étude

Mots clés : **Inégalité sociale** **Opinion de la population** **Politique sociale**

Pour en savoir plus

- > **Afsa, C.** (2016, mars). Le modèle Logit : théorie et application. Insee, *Documents de travail*, M2016/01.
- > **Bigot, R.** (2008, décembre). Les classes moyennes sous pression. Crédoc, *Cahier de recherche*, 249.
- > **Centre d'analyse stratégique** (2007, avril). Les classes moyennes en quête de définition. *Note de veille*, 54.
- > **Chauvel, L.** (2006). *Les classes moyennes à la dérive*. Paris, France : Seuil, coll. 3 « La république des idées », 108 p.
- > **Clerc, M.** (2014, septembre). Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie. Insee, *Insee Première*, 1515.
- > **Courtioux, P., Erhel, C., Vaughan-Whitehead, D.** (2017). *Les classes moyennes en Europe et en France au sortir de la crise*. HAL, halshs-01539448.
- > **Cruces, G., Perez-Truglia, R., Tetaz, M.** (2013, Février). Biased perceptions of income distribution and preferences for redistribution: Evidence from a survey experiment. *Journal of Public Economics*, pp. 100-112.
- > **Hvidberg, K.B., Kreiner, C., Stantcheva, S.** (2022, Juillet). Social Positions and Fairness Views on Inequality. *Review of Economic Studies*, 90(6), pp. 3083-3118.
- > **Lardeux, R.** (2022, juillet). L'opinion des Français sur les inégalités reflète-t-elle leur position sur l'échelle des revenus ? DREES, *Études et Résultats*, 1243.
- > **Maurin, E.** (2014). La mobilité sociale des nouvelles classes moyennes. *Idées économiques et sociales*, 1(175), pp. 25-35.
- > **Maurin, L.** (2018). *Comprendre les inégalités*. Observatoire des inégalités.
- > **Mendras, H.** (1988). *La seconde Révolution française*. Paris, France : Gallimard.
- > **Observatoire des inégalités** (2023, mars). *Des classes moyennes toujours en progression ?*
- > **OCDE** (2019, juin). *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*. Paris, France : Éditions de l'OCDE.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@solidarites-sante.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@solidarites-sante.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard

Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet

Chargée d'édition : Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages : Drapeau Blanc

Conception graphique : DREES

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr